

RETOUR SUR L'ANNÉE 2020

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020





Mesdames, Messieurs,
Chers collègues,

Comme chaque année, Territoire d'Énergie Puy-de-Dôme - SIEG publie son rapport d'activité. En 2020, la crise sanitaire liée à la pandémie de la COVID-19 a bouleversé notre activité. Nos équipes ont su faire preuve d'une grande adaptabilité afin de nous permettre de continuer à accompagner les collectivités dans la réalisation de leurs projets et à soutenir l'activité économique de nos entreprises et fournisseurs dans un contexte tendu.

L'année 2020 est également celle de mon élection en tant que Président de TE63-SIEG. Je succède à Bernard VEISSIÈRE dont je salue l'action au service de notre syndicat et des collectivités durant les 19 dernières années.

Pour ce premier rapport d'activité, je tiens à tous vous remercier de la confiance que vous m'avez accordée. Je m'attacherai à être à votre écoute et au service de toutes les collectivités du département.

Avec les nouveaux élus du Comité Syndical, nous avons rapidement émis le souhait de faire évoluer les compétences du syndicat afin qu'il devienne un acteur essentiel de la transition énergétique. Il est de notre responsabilité de prendre en compte l'actualité environnementale et sociétale dans l'élaboration de notre politique.

Nous n'oublirons pas nos compétences « historiques » puisqu'elles restent le cœur du métier du syndicat par notre responsabilité d'autorité concédante, par le nombre de projets réalisés et l'importance du budget mobilisé, vous le constaterez dans ce rapport.

Territoire d'Énergie Puy-de-Dôme reste votre partenaire dans l'élaboration de vos projets d'aménagement.

Je tiens à remercier les élus et les équipes de TE63 et SEMELEC63 pour l'énergie mobilisée lors de cette année particulière.




Travaillons ensemble pour le syndicat de demain.

Sébastien GOUTTEBEL
Président de Territoire d'Énergie Puy-de-Dôme - SIEG



LE SYNDICAT

PAGE 3

-  Territoire
-  Structure / Organisation
-  Maîtrise d'ouvrage








LES FAITS MARQUANTS

PAGE 7



LA CONCESSION

PAGE 9

-  Patrimoine
-  Usagers
-  Tarifs
-  Contrôle
-  Qualité



LES TRAVAUX

PAGE 15

-  Électrification Rurale
-  Éclairage Public
-  Transition Énergétique



LES FINANCES




PAGE 21

-  Service Financier
-  Chiffres-Clés
-  Recettes
-  Dépenses



INFORMATIONS

PAGE 25

-  Délibérations de l'année
-  Nous contacter
-  Glossaire



Le Syndicat

Territoire d'Énergie Puy-de-Dôme, syndicat mixte fermé, est un établissement public de coopération locale qui regroupe exclusivement des communes et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).

Propriétaire du réseau public d'électricité basse et moyenne tension du Puy-de-Dôme, TE63-SIEG représente les collectivités du département et exerce le contrôle de la distribution publique d'électricité, concédée à EDF et ENEDIS.

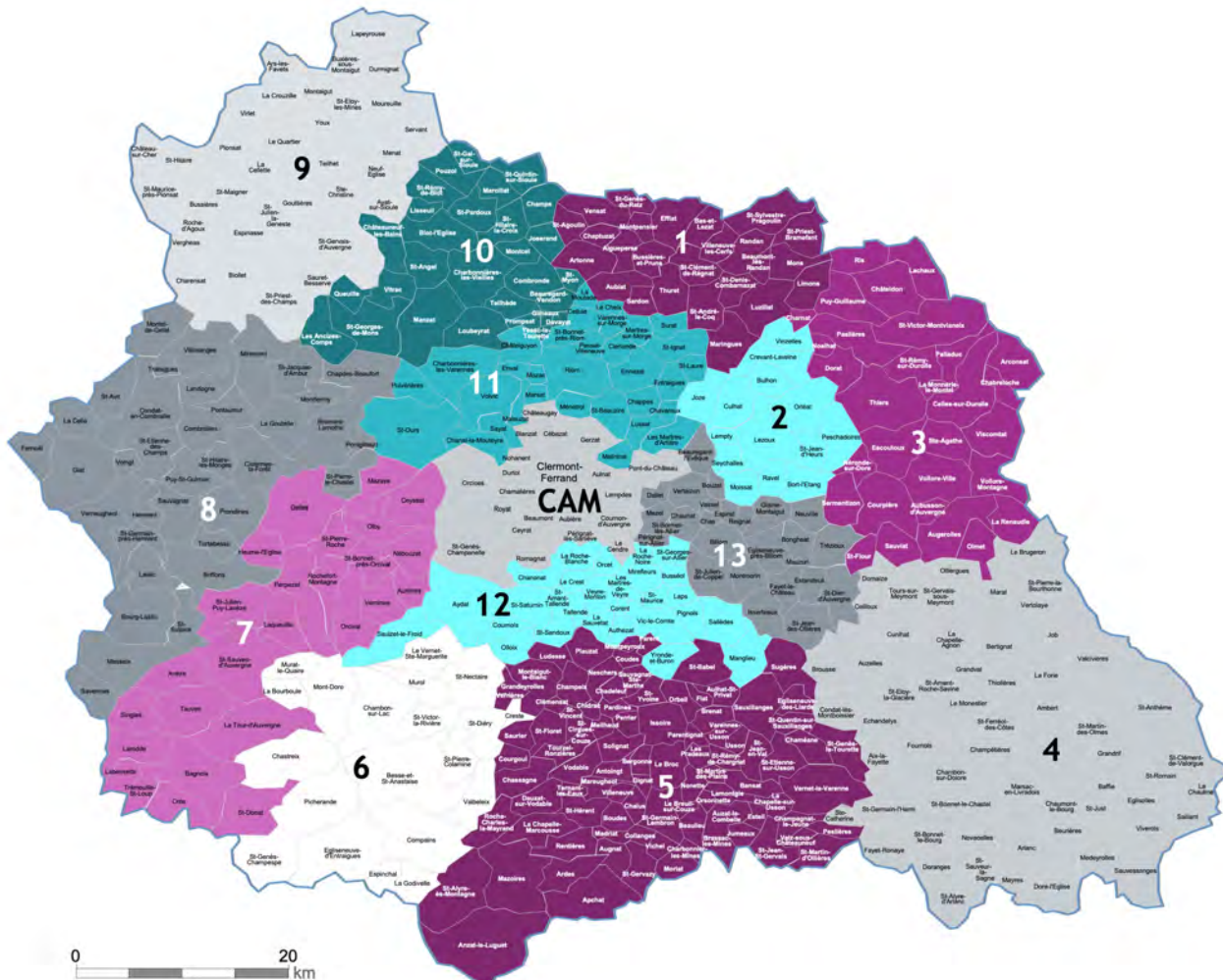
Le syndicat intervient en **électrification sur les communes rurales** et réalise les **aménagements esthétiques sur certaines communes urbaines**. Il effectue également des **travaux neufs** et **d'entretien** sur les réseaux d'éclairage public et sur d'autres réseaux privés des collectivités locales. De nombreux chantiers sont réalisés chaque année tels que des extensions, enfouissements, renforcements, embellissements, sécurisations...

Pour cela, TE63-SIEG confie annuellement un mandat de maîtrise d'ouvrage à la Société d'Économie Mixte pour l'Électrification, SEMELEC63 dont il est actionnaire majoritaire. Le rôle de cette société est d'exécuter les travaux de réseaux d'électrification et d'éclairage public au nom et pour le compte du syndicat, Maître d'ouvrage.

Ainsi, SEMELEC63 prépare les dossiers de consultation des entreprises exécutantes dans le respect du Code de la Commande Publique : la Commission d'Appel d'Offres compétente est celle de Territoire d'Énergie Puy-de-Dôme - SIEG. SEMELEC63 met en place les travaux en liaison avec les élus et le concessionnaire et suit leur exécution jusqu'à leur réception.



TERRITOIRE



STRUCTURE / ORGANISATION

LE BUREAU



Président

Sébastien GOUTTEBEL

Maire de MUROL

Président de l'Association des Maires Ruraux du Puy-de-Dôme

Vice-Président de l'Association des Maires Ruraux de France



1er Vice-Président

Rémi CHABRIILLAT

Adjoint au Maire de CLERMONT-FERRAND
Président de l'ADHUME



2ème Vice-Président

Roger Jean MEALLET

Maire de CHAMPEIX
Conseiller Régional



3ème Vice-Président

Antonio MARQUES

Adjoint à SAINT-BONNET-PRÈS-RIOM



4ème Vice-Présidente

Florence LHERMET

Adjointe à SAINT-AMANT-TALLENDE



5ème Vice-Président

Vladimir LONGCHAMBON

Maire de MONTFERMY



6ème Vice-Président

Gregory BONNET

Maire de MONTCEL
Conseiller Départemental



7ème Vice-Président

Stéphane GUILLAUME

Conseiller Municipal à AUBUSSON D'AUVERGNE



Secrétaire

Evelyne BRUN

Conseillère Municipale à COURNON D'AUVERGNE



Secrétaire

Christian MELIS

Maire d'ENVAL
Vice-Président à RIOM LIMAGNE ET VOLCANS

MEMBRES DU BUREAU

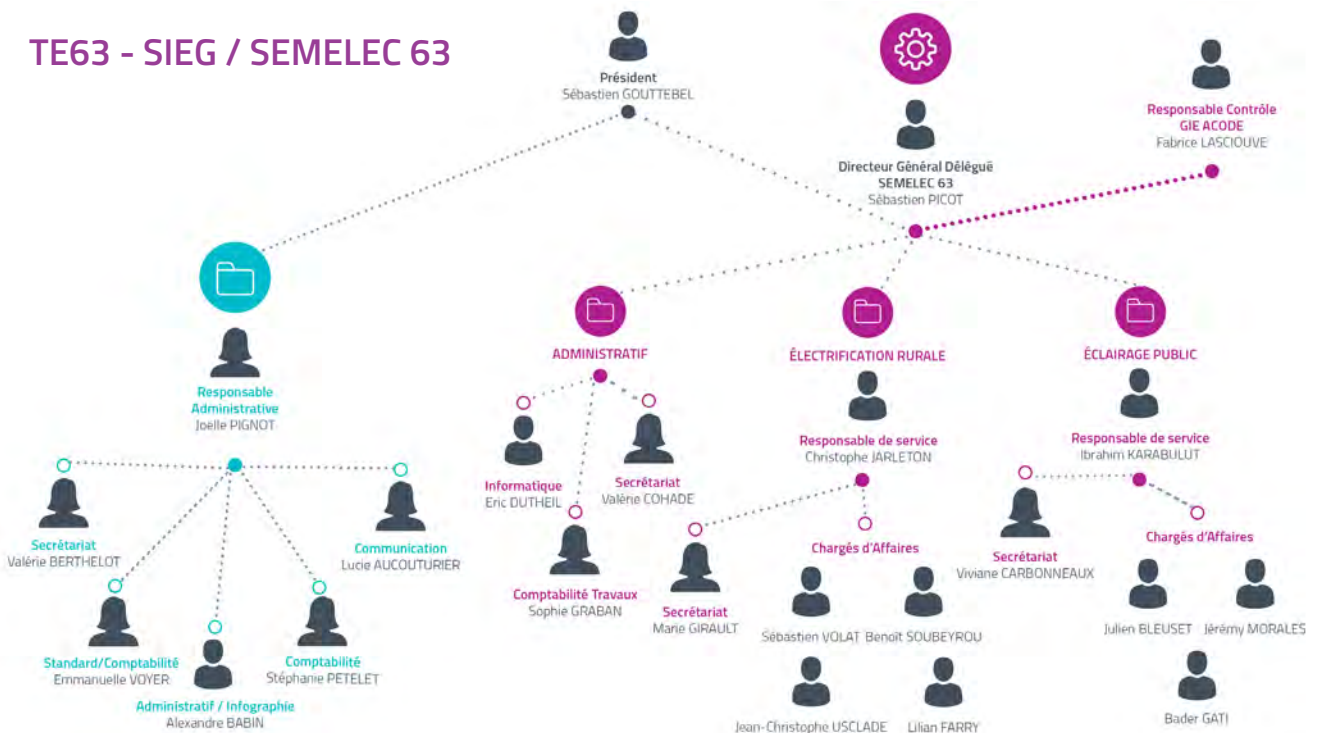
Patrick AMBLARD
Fabien BESSEYRE
Jean-François BIZET
Gérard CHANSARD
Christophe VIAL

Laurent COUDUN
Christian DEBARBIERI
David DEROSSIS
Marcel DOMINGO
Guy DUCOING

Daniel DUMAS
Jean-Paul DURAND
José FANJUL
Lilian FRITEYRE
Jean-Luc FRUCHART

René GUELON
Gérard GUILLAUME
Daniel LEOTY
Thierry OLIVAIN
Alain ROCHE

TE63 - SIEG / SEMELEC 63



MAÎTRISE D'OUVRAGE

Dans l'application de l'article 9 du Cahier des Charges de Concession, la maîtrise d'ouvrage des renforcements de réseaux, des extensions et des branchements est répartie entre l'autorité concédante (TE63-SIEG) et le concessionnaire (ENEDIS) comme suit :

Catégorie A :

- Ambert
- Beaumont
- Chamalières
- Châtel-Guyon (partie urbaine)
- Clermont-Ferrand
- Gerzat
- Issoire
- Pont-du-Château
- Riom
- Royat
- Saint-Eloy-les-Mines (partie urbaine)
- Thiers

Catégorie B :

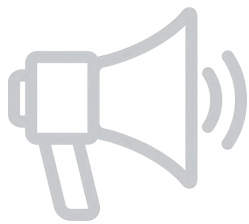
- Aigueperse
- Aubière
- Aulnat
- Billom
- La Bourboule
- Blanzat
- Brassac-les-Mines
- Cébazat
- Le Cendre
- Châtel-Guyon (écarts)
- Cournon d'Auvergne
- Courpière
- Durtol
- Lempdes
- Lezoux
- Marsat
- Les Martres-de-Veyre
- La Monneire-le-Montel
- Montaigut-en-Combraille
- Le Mont-Dore
- Mozac
- Perrier
- Puy-Guillaume
- Romagnat
- Saint-Eloy-les-Mines (écarts)
- Volvic
- Youx

Catégorie C :

- Toutes les autres communes du Puy-de-Dôme

	A	B	C
RENFORCEMENT DU RÉSEAU CONCÉDÉ			
Canalisations à haute tension	ENEDIS	ENEDIS	ENEDIS
Postes de transformation, canalisations à basse tension	ENEDIS	ENEDIS	TE63
RACCORDEMENT AU RÉSEAU CONCÉDÉ			
Extension ≤ 36 kVA	ENEDIS	TE63	TE63
36 < Extension ≤ 250 kVA	ENEDIS	ENEDIS	TE63
Extension > 250 kVA	ENEDIS	ENEDIS	ENEDIS
Viabilité extérieure et intérieure des lotissements privés et alimentation des immeubles collectifs	ENEDIS	ENEDIS	TE63
Viabilité extérieure des lotissements ou zones d'aménagement dont la maîtrise d'ouvrage est une collectivité territoriale ou son émanation (syndicat intercommunal, société d'économie mixte, office public de HLM, etc...)	ENEDIS	ENEDIS	TE63
Viabilité intérieure des lotissements ou zones d'aménagement dont le maître d'ouvrage est une collectivité territoriale ou son émanation	ENEDIS	TE63	TE63
Branchements individuels	ENEDIS	ENEDIS	TE63
AMÉNAGEMENTS ESTHÉTIQUES DES RÉSEAUX	ENEDIS	TE63 OU ENEDIS ⁽¹⁾	TE63 OU ENEDIS ⁽¹⁾

⁽¹⁾ TE63-SIEG sera maître d'ouvrage des travaux financés dans le cadre du programme prévu à l'article 4 de l'annexe du Cahier des Charges de Concession et des travaux dont il assurera le financement en tout ou partie.



Les Faits Marquants



LES FAITS MARQUANTS

Janvier 2020

Réunion des Présidents TEARA

Chaque année, les présidents des syndicats d'énergie de la région (appelé TEARA pour Territoire d'Énergie Auvergne-Rhône-Alpes) se réunissent afin d'échanger sur les différentes compétences exercées par chacun.

En 2020, une seule réunion s'est déroulée le 23 Janvier 2020 au Parc des Oiseaux de Villars-les-Dombes (Ain). Lors de cette réunion, des sujets «classiques» ont été abordés comme le nouveau contrat de concession ou le financement de différents projets. Cette réunion a également été l'occasion d'élire le nouveau président TEARA, Patrick COUDENE, Président du SDE07 (Ardèche), pour 1 an.



Mars 2020

Crise Sanitaire

Dès le 17 mars, TE63- SIEG a adapté ses activités pour assurer ses missions prioritaires. Durant le premier confinement, la totalité des agents a pu poursuivre son activité en télétravail grâce notamment aux outils d'accès au réseau à distance.

Le syndicat s'est également doté d'outils de visioconférence et de vote à distance afin de poursuivre les échanges, notamment pour les réunions du bureau ou les comités syndicaux.



Septembre 2020

Nouvel exécutif

Suite aux élections municipales et à la désignation par chaque collectivité des délégués titulaires qui vont siéger dans les secteurs intercommunaux d'énergie (SIE) dont ils relèvent, les délégués des 14 SIE se sont réunis du 2 au 10 septembre pour élire leurs représentants au Comité Syndical pour le mandat de 2020-2026. Les 17 EPCI et Clermont Auvergne Métropole ont, pour leur part, désigné leurs délégués qui siègeront au Comité Syndical.

Puis, les 140 délégués à TE63-SIEG fraîchement élus ont, à leur tour, élu le samedi 26 septembre 2020 à COURNON D'AUVERGNE, Sébastien GOUTTEBEL à la Présidence du syndicat, succédant ainsi à Bernard VEISSIÈRE. Il est accompagné dans ce mandat, par un bureau syndical composé de 7 vice-présidents et 22 membres.

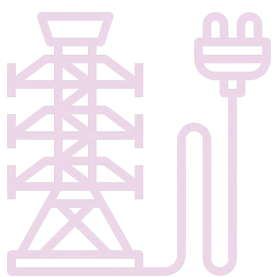


Décembre 2020

Conférence départementale

L'article 21 de la loi NOME prévoit une conférence départementale de programmation des investissements sur les réseaux publics de distribution d'énergie, visant à coordonner les actions des maîtres d'ouvrage - concédants et concessionnaire - et à préciser les objectifs de qualité à atteindre. La conférence pour les investissements de l'année s'est déroulée le 3 décembre 2020 en visioconférence, en présence des services de la DCTE du Puy-de-Dôme et de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes.



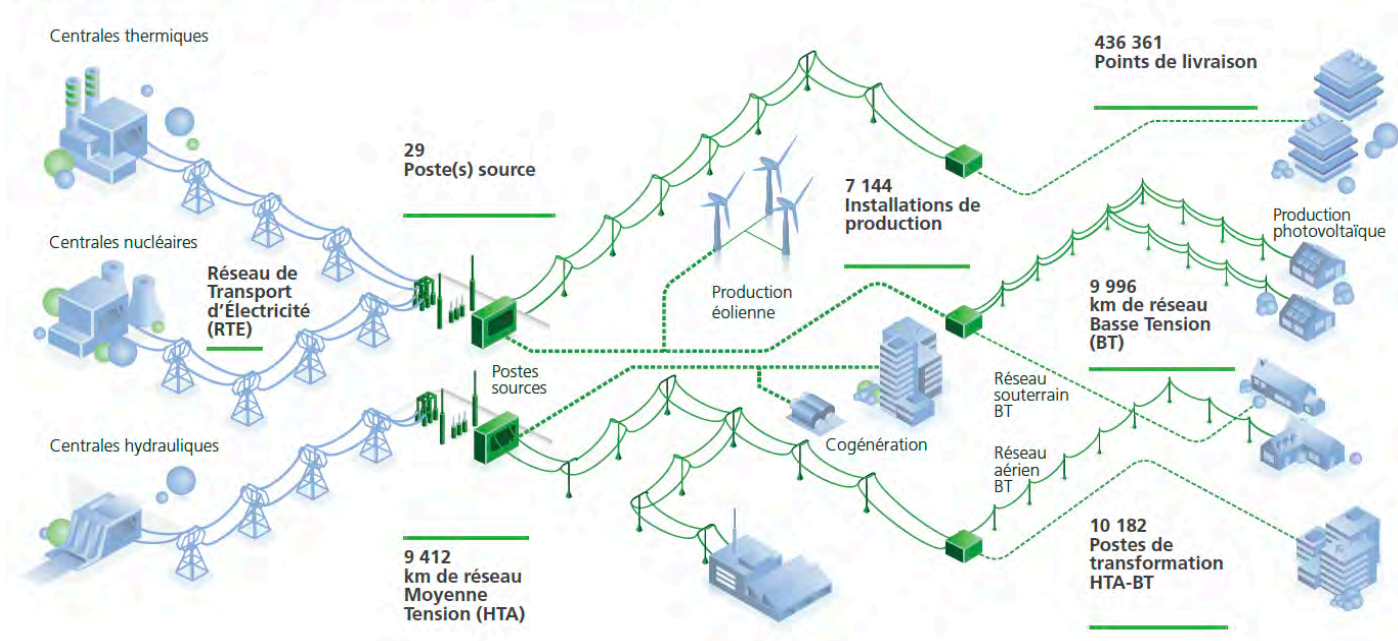


La Concession

LA CONCESSION

CONCESSION DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉLECTRICITÉ 2020

LE RÉSEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ



Selon la puissance électrique véhiculée, les propriétaires des réseaux sont RTE (Réseau de Transport d'Électricité) pour les grandes puissances (HTB) et TE63-SIEG pour la basse (BT) et moyenne tension (HTA). Ces derniers, propriétés de TE63-SIEG sont exploités par ENEDIS via un contrat de concession.

Chiffres clés de la concession en 2020



436 361
Nombre de clients



7 144
Nombre de producteurs



19 408 km
Km total de réseau public de distribution d'électricité



51 %
% du réseau en souterrain



9 996 km
Km de réseau BT



9 412 km
Km de réseau HTA



10 182
Nombre de postes de transformation HTA-BT



52 M€
Investissements sur la concession

LE RÉSEAU LINÉAIRE

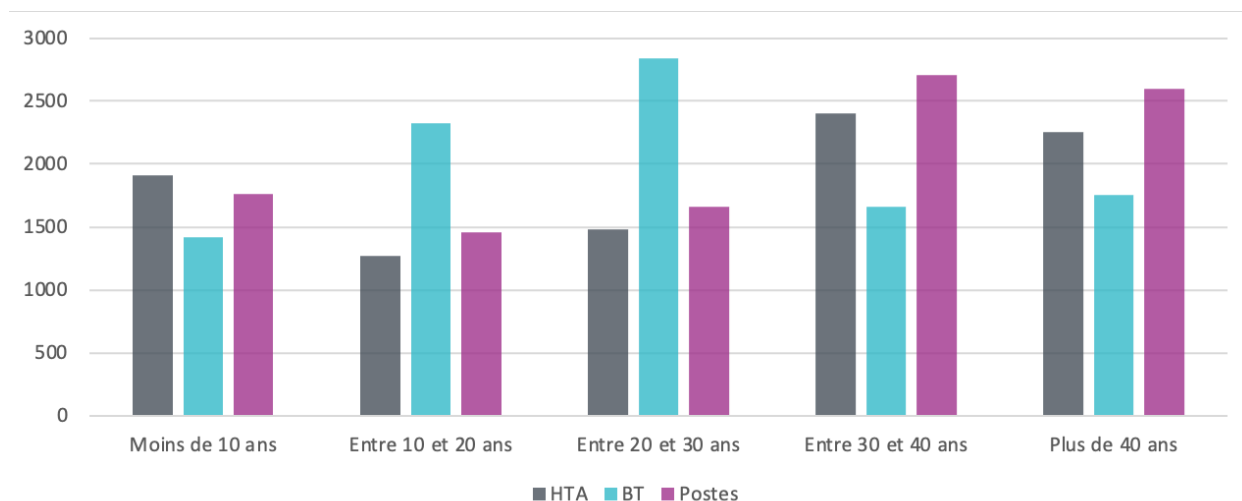


LES POSTES DE TRANSFORMATION

Postes BT (en nombre)

	2019	2020	Variation (en%)
Postes situés dans une commune rurale	6 857	6 884	+ 0,4%
Postes situés dans une commune urbaine	3 280	3 298	+ 0,5%
Total postes HTA-BT	10 137	10 182	+ 0,4%
<i>Dont postes sur poteau</i>	3 913	3 863	- 1,3%
<i>Dont postes cabines hautes</i>	51	51	0%
<i>Dont postes cabines basses</i>	796	796	0%
<i>Dont autres postes</i>	5 377	5 472	+1,8%

L'ÂGE DES RÉSEAUX



NB : Les informations figurant dans le tableau ci-dessus sont calculées à partir de la date de construction du génie civil des postes.

LES OUVRAGES MIS EN SERVICE EN 2020

Canalisations HTA mises en service (en m)

	2019	2020
Souterrain	167 244	43 551
Torsadé	0	0
Aérien nu	840	550
Total	168 084	44 101

LES CONSOMMATEURS (SOUTIRAGE)

Les consommateurs raccordés au réseau public

Total des clients				Total des clients HTA			
	2019	2020	Variation		2019	2020	Variation
Nombre de clients	432 063	436 361	+ 1,0%	Nombre de clients	1 037	1 034	- 0,3%
Énergie acheminée (en MWh)	3 646 170	3 394 403	- 5,5%	Énergie acheminée (en MWh)	1 174 011	1 099 796	- 6,3%

Clients BT ≤ 36 kVA				Clients BT > 36 kVA			
	2019	2020	Variation		2019	2020	Variation
Nombre de clients	427 060	431 302	+ 1,0%	Nombre de clients	3 966	4 025	+ 1,5%
Énergie acheminée (en MWh)	1 962 520	1 884 068	- 4,0%	Énergie acheminée (en MWh)	457 058	410 538	- 10,2%

LES PRODUCTEURS (INJECTION)

Infrastructures de productions existantes		
	2019	2020
Total	6563	7144
<i>dont photovoltaïque</i>	6490	7073
<i>dont éolienne</i>	11	10
<i>dont hydraulique</i>	41	41
<i>dont autres (biomasse, biogaz...)</i>	21	20

Production d'énergies renouvelables (en MWh)			
	2019	2020	Variation
Total	406 305	427 426	+ 5,2%

2020 EN CHIFFRES



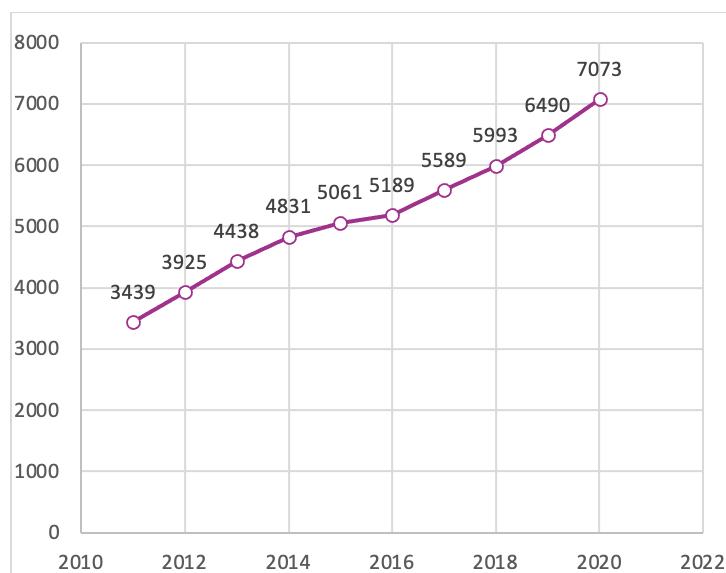
427 426 MWh
Énergie produite sur le département



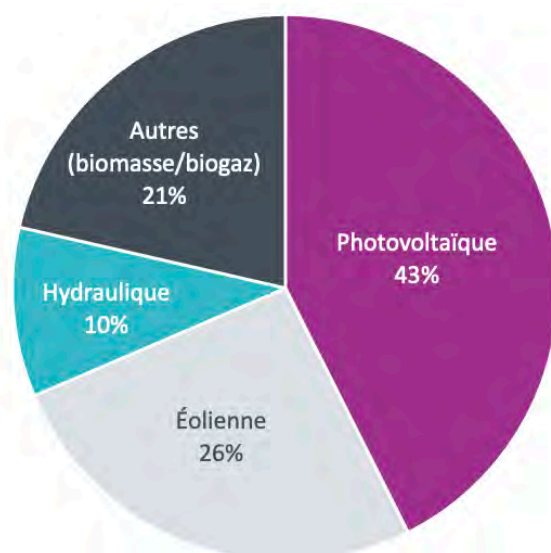
3 394 403 MWh
Énergie consommée sur le département



12,6%
Part de la production par rapport à la consommation dans le Puy-de-Dôme



Évolution du nombre de producteurs d'énergie solaire (équipés en panneaux photovoltaïque)



Puissance délivrée par type d'installation

CONTRÔLE

Propriétaire du réseau de distribution d'électricité basse et moyenne tension, TE63-SIEG a concédé à ENEDIS et EDF, les missions de développement, d'exploitation de ce réseau et de fourniture d'électricité. En tant que concessionnaire, ENEDIS doit entretenir le réseau, assurer son renouvellement pour offrir une électricité de qualité à tous les habitants du Puy-de-Dôme. Le syndicat veille à ce que le concessionnaire (ENEDIS) respecte ses engagements signés dans le cahier des charges de concession et il exerce un contrôle annuel et quotidien.

CONTRÔLE AU QUOTIDIEN

Demandes des usagers, collectivités et particuliers :

Étudiées et traitées en relation avec le concessionnaire, elles concernent différents domaines d'intervention :

- Qualité de l'électricité :
 - . chutes de tension
 - . coupures
 - . pannes HTA
- Sécurité / vétusté
- Facturation / relevé / chiffrages travaux

Dossiers Article R323-25, autorisation de construire et déplacements d'ouvrages :

Toutes les demandes d'autorisation de construire du concessionnaire, liées ou non à des travaux de voirie, sont examinées. Cette étude permet de contrôler les conditions dans lesquelles ENEDIS réalise les travaux, d'apporter des recommandations techniques et d'engager des travaux coordonnés entre ENEDIS et TE63.

CONTRÔLE ANNUEL

Conformément à l'article 32 du cahier des charges de concession, le Compte-Rendu Annuel d'activité du Concessionnaire (CRAC), représenté par le distributeur ENEDIS et le fournisseur EDF, est présenté chaque année au Bureau de Territoire d'Énergie Puy-de-Dôme.

L'analyse de ce document permet de :

- contrôler l'état de la distribution d'électricité sur la concession
- veiller au respect de l'application des clauses du cahier des charges
- définir des axes de progrès avec le concessionnaire

Le CRAC 2020 a été présenté à TE63-SIEG le vendredi 25 Juin 2021 et le contrôle de concession sur site par TE63-SIEG s'est déroulé les 14 et 15 octobre 2021.

QUALITÉ

En matière d'électricité, deux critères essentiels sont à retenir :

- la qualité de l'onde de tension,
- la continuité du service.

La qualité de l'onde de tension s'apprécie par la fréquence et par le niveau de tension qui doit rester dans la norme. La fréquence est contrôlée par le concessionnaire, en particulier pour le raccordement des nouveaux producteurs.

TENUE DE LA TENSION

Réseau BT				
	2019	2020	Variation	
Total Nombre d'usagers	428 858	431 026	+ 2 168	+ 0,5%
<i>Au-delà des seuils *</i>	1 111	1 158	+ 47	+ 4,2%

Réseau HTA				
	2019	2020	Variation	
Nombre d'usagers				
<i>Total</i>	1 037	1 034	- 3	- 0,3%
<i>Au-delà des seuils *</i>	0	0	-	-

CONTINUITÉ DE FOURNITURE

Réseau BT				
	2019	2020	Variation	
Nombre d'utilisateurs				
<i>Total</i>	428 956	434 658	+ 5 702	+ 1,3%
<i>Au-delà des seuils</i> *	7 923	8 572	+ 649	8,2%

Réseau HTA				
	2019	2020	Variation	
Nombre d'utilisateurs				
<i>Total</i>	1 073	1 073	0	0%
<i>Au-delà des seuils</i> *	20	32	+ 12	+ 60%

Total Réseau				
	2019	2020	Variation	
Nombre d'utilisateurs				
<i>Au-delà des seuils</i> *	1,8%	2%		

* Le décret n°2021-1003 du 28 Août 2021 modifié par les arrêtés des 18 février 2010, 4 octobre 2012 et 7 janvier 2013, précise :

- Coupure longue : supérieure à 3 minutes
- Coupure brève : entre 1 seconde et 3 minutes

Dans le Puy-de-Dôme, il n'y a pas de différenciation géographique au sens du décret de 2007. En conséquence, un utilisateur sera réputé mal alimenté s'il subit plus de 6 coupures longues ou plus de 35 coupures brèves, ou encore si la durée annuelle des coupures longues dépasse 13 heures.

LES COUPURES

La continuité se mesure par le temps moyen de coupure par usager.

La qualité de desserte, tant en continuité (interruptions de fourniture) qu'en tenue de tension (écart de tension), est liée à la structure du réseau de distribution et aux conditions météorologiques :

- Le réseau HTA a un impact fort sur la durée moyenne de coupure en raison du nombre de clients qu'il dessert, de sa sensibilité aux aléas climatiques et de la typologie des «départs» (longueur et structure, accessoires...)
- La proportion de fils nus de faible section du réseau BT nécessite de poursuivre les travaux de résorption.

Durée moyenne annuelle de coupure (en min)			
	2019	2020	Variation (en%)
Toutes causes confondues ⁽¹⁾	92,9	72,1	- 22%
Toutes causes confondues hors incidents exceptionnels (critère B HIX) ⁽²⁾	64,6	71,5	+ 11%
<i>Dont origine RTE (incident sur le réseau de transport)</i>	0,0	0,5	-
<i>Dont incident sur le réseau de distribution publique</i>	53,4	58,7	+ 10%
<i>Dont incident poste source</i>	0,7	1,0	+ 43%
<i>Dont incident réseau HTA</i>	46,6	52,3	+ 12%
<i>Dont incident réseau BT</i>	6,1	5,4	- 12%
<i>Dont travaux sur le réseau de distribution publique</i>	11,1	12,3	+ 11%
<i>Dont travaux sur le réseau HTA</i>	5,9	7,0	+ 17%
<i>Dont travaux sur le réseau BT</i>	5,2	5,4	+ 3%

⁽¹⁾ La continuité de l'alimentation est évaluée à partir d'un indicateur que le concessionnaire suit dans le temps : le critère B. Il mesure le temps, exprimé en minutes, pendant lequel un client alimenté en basse tension est en moyenne privé d'électricité, quelle que soit la cause de l'interruption de fourniture (travaux ou incident fortuit sur le réseau de distribution publique, incident en amont du réseau public de distribution d'électricité).

⁽²⁾ Conformément à la décision de la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) du 12 décembre 2013, sont notamment considérés comme des événements exceptionnels «les phénomènes atmosphériques d'une ampleur exceptionnelle au regard de leurs impacts sur les réseaux, caractérisés par une probabilité d'occurrence annuelle inférieure à 5% pour la zone géographique considérée dès que, lors d'une même journée et pour la même cause, au moins 100 000 consommateurs finaux alimentés par le réseau public de transport et/ou par les réseaux publics de distribution sont privés d'électricité». Les incidents entrant dans le champ de la décision précitée sont exclus des statistiques de coupure de façon à produire le critère B hors événements exceptionnels (critère B HIX).



Les Travaux



Dans les missions de TE63 - SIEG, il y a 3 grandes catégories de travaux :



ÉLECTRIFICATION RURALE

Ces travaux portent sur le réseau de distribution publique d'électricité.

RENFORCEMENT ET SÉCURISATION

La qualité de desserte en électricité passe par la tenue de la tension délivrée aux compteurs. Cependant, la multiplication des branchements neufs, le raccordement de nouvelles constructions ou l'augmentation des puissances souscrites peuvent entraîner une saturation des réseaux existants. Un programme de renforcement du réseau est alors nécessaire. Pour assurer le financement des travaux de renforcement, TE63- SIEG mobilise notamment les ressources du CAS FACÉ.

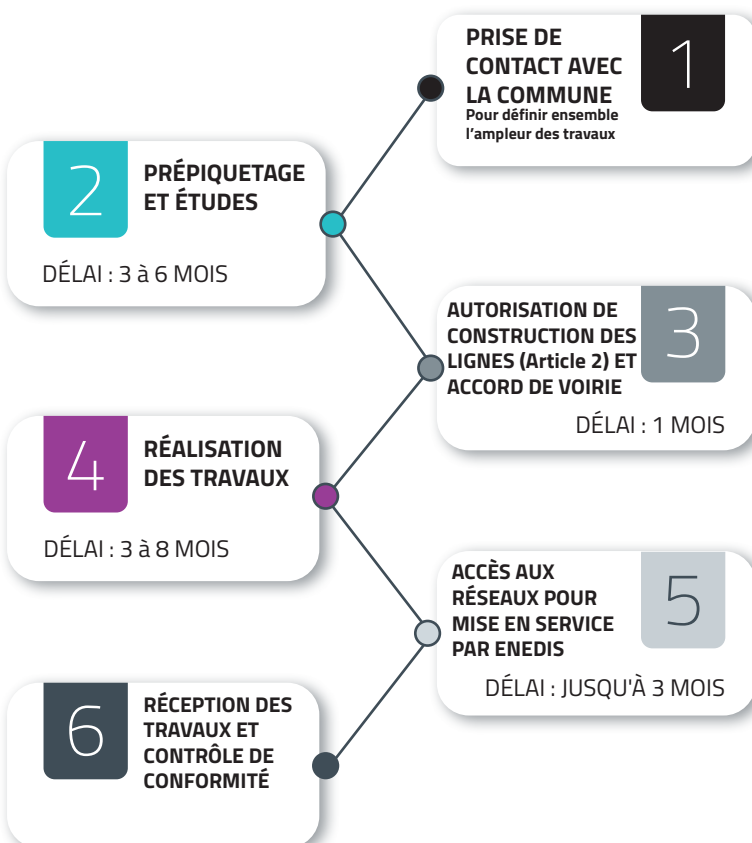
Le Maire ou le délégué à TE63-SIEG peut signaler au syndicat tout problème lié au réseau :

- Baisse de tension
- Coupure de fils
- Danger particulier

Selon le maître d'ouvrage concerné, des travaux pourront être entrepris par ENEDIS et/ou TE63-SIEG (cf. tableau page 6).

ÉTAPES ET DÉLAIS POUR UNE INTERVENTION *

*Ces délais sont valables à partir du moment où la demande a été réceptionnée par TE63-SIEG.



2020 EN CHIFFRES



66
Nombre de chantiers



4 579 000 €
Coût total des travaux



50
Chantiers de renforcements pour un montant de 3 726 000 €



16
Chantiers de sécurisations pour un montant de 1 033 000 €

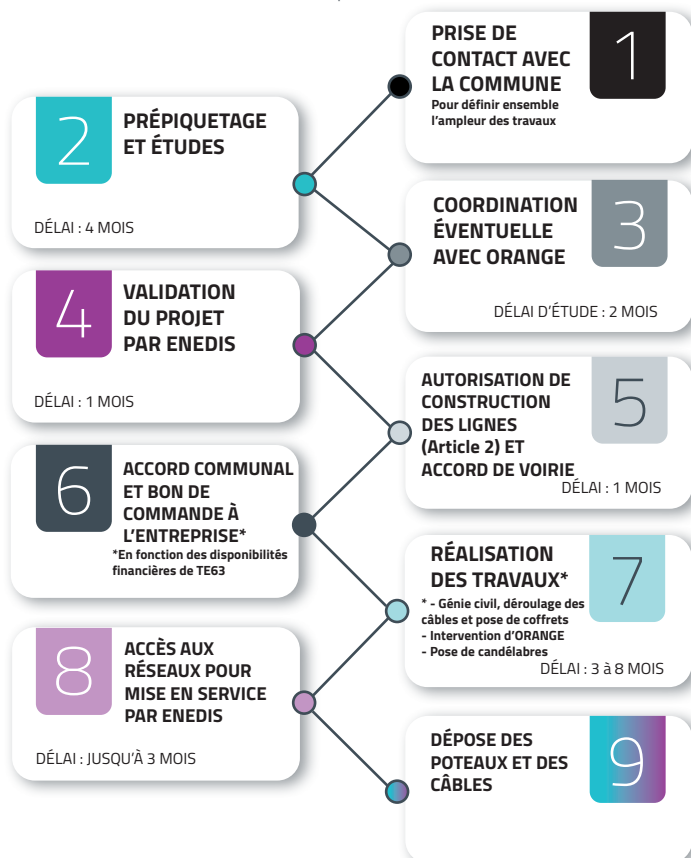
ENFOUISSEMENT DE RÉSEAUX

L'enfouissement des réseaux répond principalement à deux préoccupations :

- Embellir l'espace public en supprimant des supports et lignes souvent disgracieux
- Limiter les risques de coupure liés aux intempéries (dégâts lors de tempêtes et/ou épisodes neigeux)

DÉROULÉ D'UNE INTERVENTION D'ENFOUISSEMENT SOUS LA MAÎTRISE D'OUVRAGE DE TE63

*Ces délais sont valables à partir du moment où la demande a été réceptionnée par TE63-SIEG. Délais contractuels notamment avec les entreprises.



2020 EN CHIFFRES



52
Nombre de chantiers



3 559 000 €
Coût total des travaux



EXTENSIONS ET RACCORDEMENTS

Ces extensions sont réalisées dans les zones rurales ou urbaines pour les communes de catégorie B et C (cf. tableau page 6), dans le cadre d'alimentation de constructions neuves, lotissements, zones artisanales, etc.

Aujourd'hui, la majorité de ces travaux est réalisée en technique souterraine.

Il est conseillé aux collectivités ou aux particuliers qui ont un projet avec extension de réseau de contacter TE63-SIEG dès que leur décision de travaux est prise et avant même le démarrage de ceux-ci.

Rappel

Les communes ont l'obligation de financer les réseaux qui accueilleront plusieurs bénéficiaires, le réseau est « Public ».

Pour les demandes de raccordement présentées par un particulier et à défaut d'obligation communale, les frais engagés seront directement facturés au pétitionnaire. Il s'agira alors d'un réseau dit « Privé ».

2020 EN CHIFFRES



264
Nombre de chantiers



6 040 000 €
Coût total des travaux



Dont 83
Zones aménagées (ZA, lotissements...) pour un montant de 2 575 000 €

ÉCLAIRAGE PUBLIC

L'éclairage public représente l'ensemble des moyens d'éclairage installés dans les espaces publics, généralement en bordure des voiries et des places à l'intérieur ou à l'extérieur des villes ou villages.

TE63 - SIEG assure la compétence Éclairage Public auprès de 461 collectivités du département et intervient sur :

- Travaux neufs ou rénovation
- Éclairage d'équipements sportifs (intérieur/extérieur)
- Mise en valeur de monuments/bâtiments publics
- Signalisation tricolore
- Maintenance des équipements
- Illuminations festives

TRAVAUX NEUFS

ÉTAPES ET DÉLAIS DE RÉALISATION

*Ces délais sont valables à partir du moment où la demande a été réceptionnée par TE63-SIEG.



2020 EN CHIFFRES



668

Nombre de chantiers



11 922 000 €

Coût total des travaux



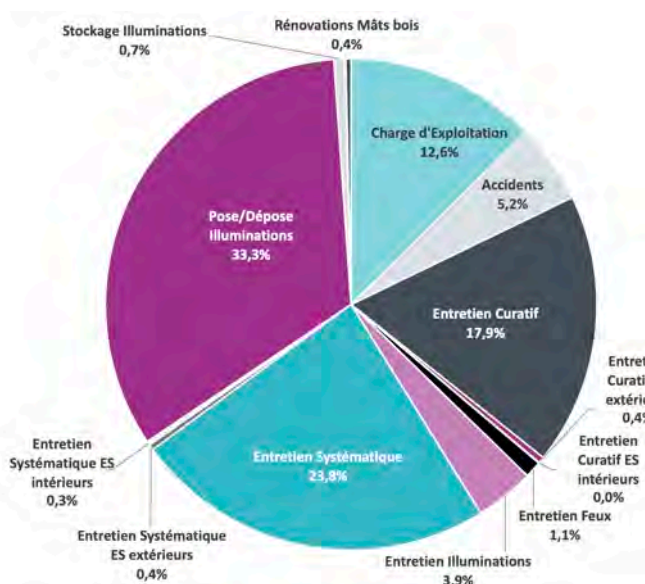
7 %

Part des équipements LED à fin 2020



Mise en lumière de l'Hôtel de Ville de Beaumont

ENTRETIEN / EXPLOITATION



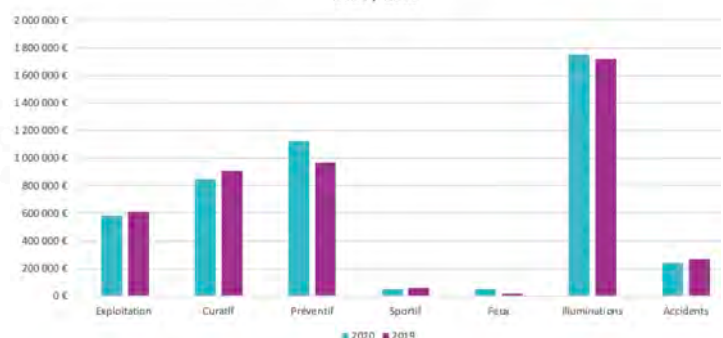
2020 EN CHIFFRES



4 618 311 €

Coût total des travaux

Dépenses en entretien 2020 / 2019





TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Le nouvel exécutif s'est engagé à faire évoluer les compétences du syndicat vers la transition énergétique et la production d'énergies renouvelables. Dans un premier temps, la Commission Transition Énergétique et Production d'Énergies Renouvelables (TE-PEnR) a réalisé un état des lieux sur la situation du département et identifié les acteurs sur le territoire.

Cette phase d'observation permet de définir un mode opératoire et d'établir un calendrier des actions à mener. Cependant, le syndicat a déjà acquis quelques compétences sur ce sujet :

- Groupement de commandes d'achat d'électricité
- Certificats d'Économie d'Énergie (CEE)
- Mobilité électrique : infrastructures et services

GROUPEMENT D'ACHAT D'ÉLECTRICITÉ

Depuis 2015, les collectivités doivent mettre en concurrence leurs fournisseurs d'énergie et comparer leurs offres dans le cadre de l'ouverture des marchés de l'énergie. Pour répondre à cette exigence, au nom de ses adhérents, TE63-SIEG a mis en place un groupement d'achat d'électricité.

Un accord cadre et des marchés subséquents ont donc été conclus pour la période 2019-2020 et 2021 (jusqu'au mois d'août).

Un nouveau groupement d'achat d'électricité, le 3^{ème}, lancé en 2020 et coordonné par TE63-SIEG, regroupe 240 collectivités et établissements publics.

À partir de 2021, les tarifs bleus vont progressivement disparaître au profit des "offres de marché".

Ce prochain groupement d'achat d'électricité porté par TE63-SIEG intègrera ainsi, contrairement aux précédents groupements de commandes, les puissances inférieures à 36kVA (ex-tarifs bleus).

Les besoins de ce nouveau groupement de commandes sont alors estimés à 80 GWh, pour 7000 contrats et plus de 4 500 000 € de fourniture d'électricité (hors acheminement et hors taxes).

2020 EN CHIFFRES



Pas de chantiers en 2020 en raison de la crise sanitaire



21
Bornes de recharge pour véhicules électriques mises en service



11,7 GWh cumac
Vendus pour la somme de **96 276 €**

Rappel

Le renouvellement de l'Éclairage Public est éligible aux CEE. Étant maître d'ouvrage, TE63-SIEG s'occupe de la vente des CEE, qui est utilisée pour participer aux futurs investissements du syndicat sur le territoire.

Attention ! Ce ne sont pas les seuls travaux éligibles aux CEE !
Des travaux d'isolation ou de changement de système de chauffage peuvent également vous permettre de cumuler des CEE.

Plus de renseignements sur : ademe.fr

CERTIFICATS D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE (CEE)



**Les certificats
D'ÉCONOMIES
D'ÉNERGIE**

*Ministère de la Transition
écologique et solidaire*

Chaque année, TE63-SIEG vend les CEE générés par les projets de mise en conformité et rénovation de l'éclairage public réalisés avec les communes. La somme récoltée est réinjectée dans le budget Éclairage Public du syndicat, qui permettra de financer de nouveaux projets. Depuis 2011, 160 GWh cumac ont ainsi été valorisés à hauteur d'environ un million d'euros.

SE DÉPLACER EN VÉHICULE ÉLECTRIQUE



Borne de recharge à Montpeyroux

Après avoir établi un schéma directeur, le syndicat a débuté le déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques fin 2019 avec la pose de 20 bornes (une à Volvic et 19 sur l'Agglo Pays d'Issoire).

TE63-SIEG souhaite développer un réseau de bornes électriques afin de couvrir l'ensemble du département, à terme.

Cependant, la crise sanitaire a mis en suspens le déploiement des autres bornes prévues en 2020.

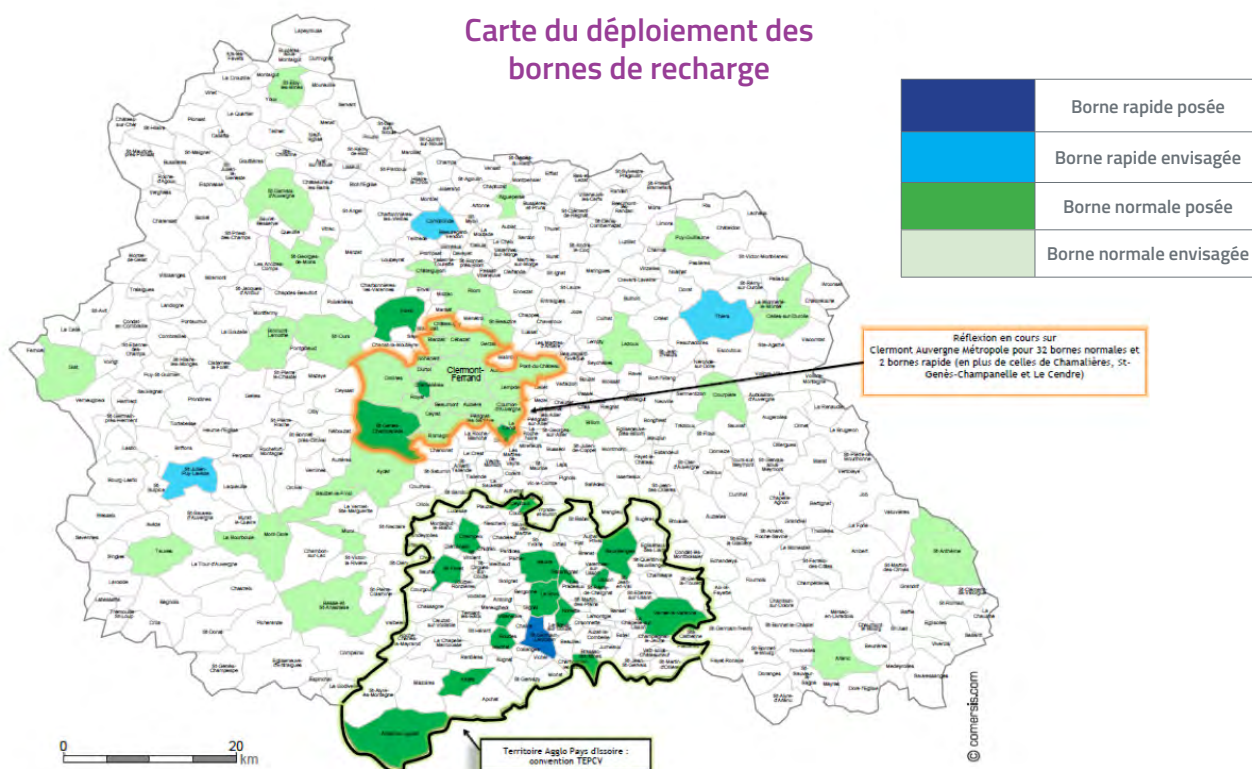
Pour rappel, le schéma directeur prévoyait l'installation de :

- 5 bornes rapides 43 AC / 50 DC
- 87 bornes normales 22 DC
- 3 bornes mises à disposition

Les évolutions technologiques, en continu, impliquent la nécessité d'adapter le réseau de bornes.

Afin de s'adapter aux nouveaux véhicules en vente, de nouvelles bornes seront installées courant 2022.

Carte du déploiement des bornes de recharge



ABONNÉS

12€ / an

Bornes normales

3 à 22 kVA
0,06€ / min

Bornes rapides

43 kVA en AC ou
50 kW en DC kVA
0,20€ / min

NON-ABONNÉS

6,50€
la recharge par CB
sans contact

Bornes normales

3 à 22 kVA
0,09€ / min

Bornes rapides

43 kVA en AC ou
50 kW en DC kVA
0,30€ / min



POUR EN SAVOIR PLUS :

<http://www.sieg63.orios-infos.com/>



Les Finances



LES FINANCES

SERVICE FINANCIER

Le service financier est en charge chaque année de l'exécution du budget qui, en 2020, a été voté pour 63,2 M€ de dépenses réelles avec une réalisation à 68% soit 43,39 M€ et pour 63,8 M€ de recettes réelles avec une réalisation à 67% soit 42,66 M€. Ce qui se traduit par le traitement de 1 626 mandats dont 136 multi-imputations et 2 670 titres de recettes dont 670 multi-imputations.

Les titres de recettes nécessitent la vérification des pièces justificatives (convention EP ou délibérations, décompte définitif...) afin d'émettre, pour les collectivités, le titre de recette et le certificat administratif. Pour les autres usagers, un suivi actif et journalier des règlements d'acomptes et des soldes de dossiers est nécessaire. Malgré la mise en place de la dématérialisation des pièces justificatives, le traitement des dépenses et des recettes a engendré le suivi et l'intégration de nombreux fichiers et pièces jointes en comptabilité.

En 2020, TE63-SIEG a reçu 510 demandes de remboursements, pour un montant moyen de 57 663€ (59 444€ en 2019). Le remboursement des travaux représente en moyenne mensuellement le traitement (intégration et vérification des pièces, production des états financiers complémentaires et mandatement) de 43 demandes pour un montant de 2,8 M€.

Chaque année le service, qui compte en 2020, un responsable administratif, une personne à temps plein en saisie comptable et une personne en décharge d'activité partielle (40%) réalise les étapes budgétaires réglementaires suivantes :

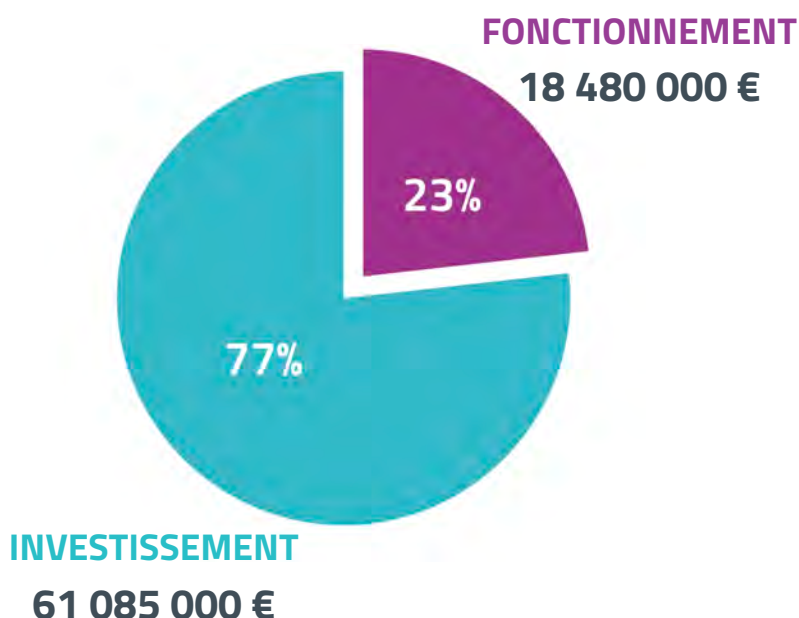
- Le compte administratif de l'année précédente,
- Les décisions modificatives nécessaires pour s'ajuster au plus près de la réalisation des AP/CP votés,
- Le rapport d'orientation budgétaire,
- Le budget primitif de l'année suivante,
- Les écritures concernant les amortissements et l'affectation du résultat.

Pour mémoire, il appartient également au service financier d'élaborer les paies (5 agents et 6 élus jusqu'en septembre, puis 8 élus), de veiller quotidiennement à la gestion de la trésorerie, d'organiser les consultations financières nécessaires, de préparer les délibérations et arrêtés afférents aux finances et au personnel, de suivre régulièrement la situation budgétaire du Syndicat.

CHIFFRES-CLÉS

DES FINANCES TOURNÉES VERS L'INVESTISSEMENT (PLUS DE 75% DU BUDGET)

BUDGET DE TE63-SIEG 2020



2020 EN CHIFFRES



80 M€

Budget global en 2020



12,4 M€

Montant dédié à l'Éclairage Public



12,3 M€

Montant dédié à l'Électrification Rurale

RECETTES

Afin de couvrir les besoins de fonctionnement et de réaliser les programmes d'investissements en faveur des réseaux d'électricité et de transition énergétique, TE63-SIEG obtient des recettes provenant de cinq sources principales :

- **La participation des collectivités adhérentes**

Le syndicat réalise des travaux et des prestations pour le compte de ses adhérents. Il sollicite ces derniers pour le financement des dépenses, par une participation au fonctionnement à travers les forfaits liés aux compétences transférées et par le dispositif de fonds de concours pour l'investissement.

- **La Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Électricité – TCCFE**

Le syndicat perçoit la part communale de la taxe sur l'électricité, payée par les usagers sur leur consommation, en lieu et place de la plupart des communes du département.

- **Les redevances de concession**

En qualité de propriétaire des réseaux de distribution publique d'énergie, TE63-SIEG bénéficie des redevances de fonctionnement et d'investissement pour la concession de la part d'ENEDIS.

- **Le FACE et la PCT**

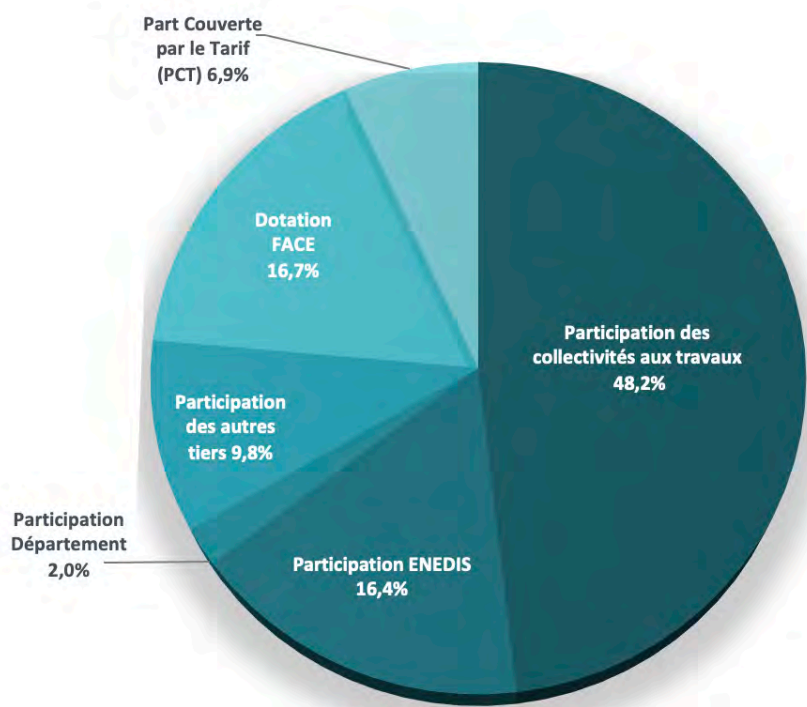
Le Fonds d'Amortissement des Charges d'Électrification et la Part Couverte par le Tarif sont des leviers financiers permettant au syndicat de réaliser ses programmes d'investissement sur les réseaux d'électricité (renforcement, sécurisation, etc.). Financés par les distributeurs d'électricité en France, ils aident les collectivités rurales en charge de réseaux de distribution d'électricité dans le financement des travaux d'amélioration de ces réseaux.

- **Les subventions de tiers**

Ces recettes sont issues de tiers privés (ENEDIS) et publics (État, ADEME, Région, Département, etc.) pour apporter un soutien à des programmes spécifiques comme par exemple le déploiement des bornes de recharge.

Recettes de fonctionnement	
RODP électricité	-
Redevances concessionnaires	2 343 820
Taxe sur la Consommation Finale d'Électricité	9 522 901
Cotisations des membres	101 618
Participations entretien EP	2 954 471
Ordres ⁽¹⁾	-
Recettes diverses ⁽²⁾	695 657
Total	15 618 466

Recettes d'investissement	
FCTVA / Récupération TVA	3 998 639
FACE/PCT/Autres Subventions	7 043 527
Participations aux travaux	5 607 683
Autofinancement	3 209 732
Ordres ⁽¹⁾	3 977 046
Emprunts	6 750 000
Recettes diverses ⁽³⁾	3 641 137
Total	34 227 762



Ces participations représentent 44% des recettes.

Répartition des recettes réelles de fonctionnement et d'investissement. Les mouvements d'ordre et l'affectation du résultat sont neutralisés.

DÉPENSES

TE63-SIEG concentre l'essentiel des dépenses sur l'investissement sur les réseaux d'électricité et sur la transition énergétique. Les autres dépenses sont les charges du personnel, le remboursement des emprunts et les charges à caractère général.

Les dépenses de TE63-SIEG sont consacrées pour 77,6% à la réalisation des travaux :

- Électrification Rurale
- Éclairage Public
- Entretien Éclairage Public

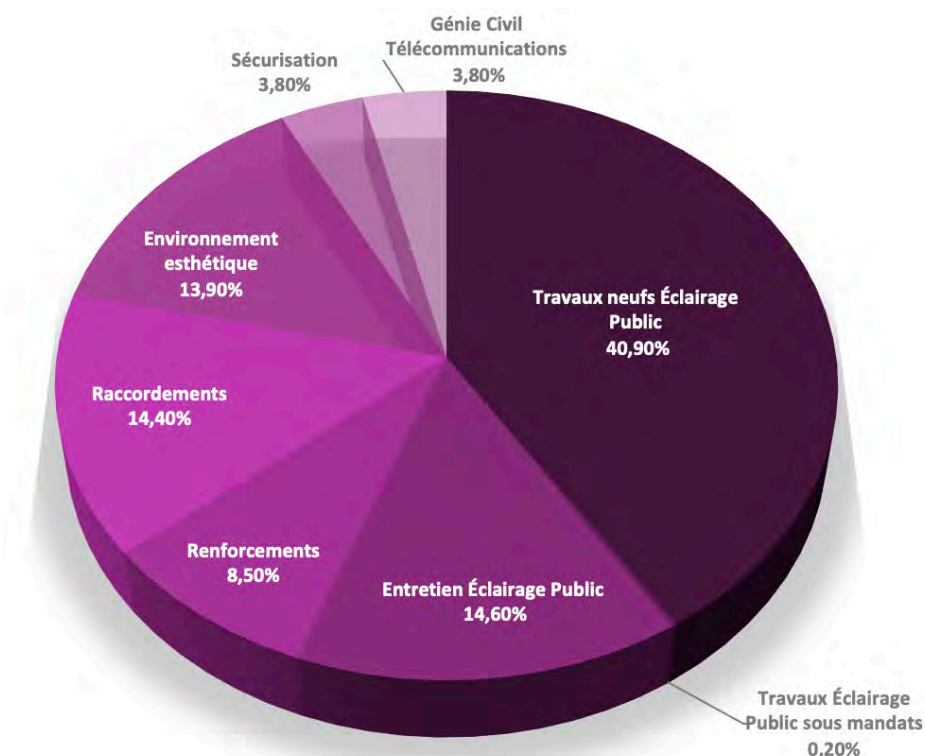
Le reste des dépenses est réparti comme suit :

- 3,2% de frais de fonctionnement de TE63-SIEG,
- 0,8% de subventions directes versées pour le remboursement de 10% du montant des travaux EP et 40% des travaux esthétiques effectués par les communes urbaines,
- 1,9% de remboursements de la TCFE aux communes de Beaumont, Châtel-Guyon, Cournon d'Auvergne, Issoire et Saint-Eloy-les-Mines,
- 16,5% de remboursements d'emprunts et des intérêts associés.

Les travaux sont financés par les cotisations, les participations, la récupération de TVA, la TCFE, le FACE, les redevances et les emprunts.

Dépenses de fonctionnement	
Charges générales de fonctionnement	719 423
Maintenance de l'éclairage public	4 406 001
Frais de personnel	209 637
Frais de gestion et frais financiers, charges	687 636
Ordres ⁽¹⁾	1 782 301
Dépenses diverses ⁽²⁾	872 562
Total	8 677 560

Dépenses d'investissement	
Travaux d'électrification	12 255 310
Travaux d'enfouissement et d'esthétique	925 686
Travaux de génie civil de télécommunication	302 893
Travaux neufs d'éclairage public	15 772 133
Ordres ⁽¹⁾	2 194 744
Emprunts	6 451 644
Dépenses diverses	790 861
Total	38 693 271



⁽¹⁾ Les écritures d'ordres sont des opérations comptables internes sans mouvement de fonds : amortissements, cessions...

⁽²⁾ dont reversement de la taxe sur la consommation finale d'électricité aux communes urbaines

⁽³⁾ dont art.8 de 370 000€ versés par ENEDIS, des subventions, des paiements de particuliers (raccordements), des avoirs d'entreprises.

Les montants indiqués n'intègrent pas les restes à réaliser en dépenses et en recettes et les résultats de l'année précédente.



Informations



INFORMATIONS

DÉLIBÉRATIONS DE L'ANNÉE 2020

FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLÉES

26/09	Mise en place du nouvel exécutif
31/10	Modalités d'organisation du comité syndical à distance
	Indemnités de fonction du Président et des VP
	Composition de la CAO, de la CCSP et de la CCMP
	Désignation d'un représentant au CNAS
	Désignation de 2 représentants à TEARA
31/10	Déplacement du Président et des Vice-Président(e)s
	Droit à la formation des élus

CONVENTION DE MANDAT

29/02	Avenant 2 Convention de mandat 2019 SIEG-SEMELEC 63
31/10	Avenant 3 Convention de mandat 2019 SIEG-SEMELEC 63
	Avenant 1 Convention de mandat 2020 SIEG-SEMELEC 63
12/12	Rapport des représentants au CA du SEMELEC 63

FINANCES

29/02	Décision modificative DM 1-2020
	Création de 2 Autorisations de Programme 2020
	Compte administratif et Compte de Gestion 2019
31/10	Affectation du résultat
	Décision modificative DM 2-2020
12/12	Remboursement de frais
	Rapport d'orientation budgétaire
	Décision modificative DM 3-2020

MARCHÉ PUBLIC

12/12	Avenant 4 - Marché de travaux EREP63 2017-2020
-------	--

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

29/02	Adhésion des membres à la compétence IRVE
12/12	Adhésion à la compétence IRVE et focalisation du déploiement

PERSONNEL DE TE63-SIEG

29/02	Création d'un poste de rédacteur principal de 2 ^{ème} classe
	Mise à jour du tableau des effectifs
	Délibération fixant les ratios d'avancement de grade
12/12	Création de deux postes pour accroissement temporaire d'activité
	Mise à jour du tableau des effectifs
	Adhésion aux missions relatives à la santé et sécurité au travail du Centre de Gestion du Puy-de-Dôme

NOUS CONTACTER

Territoire d'Énergie Puy-de-Dôme - SIEG

Standard : 04 73 34 24 10 - Fax : 04 73 34 19 13 - Mail : contact@te63-sieg.fr

Nom	Fonction	Courriel	Ligne Directe
Sébastien GOUTTEBEL	Président	sebastien.gouttebel@te63-sieg.fr	06 45 28 85 89
Alexandre BABIN	Administratif / Infographie	alexandre.babin@te63-sieg.fr	04 86 68 79 80
Valérie BERTHELOT	Secrétaire	valerie.berthelot@te63-sieg.fr	04 86 68 79 64
Joëlle PIGNOT	Responsable Administratif	joelle.pignot@te63-sieg.fr	04 86 68 79 88
Stéphanie PETELET	Comptable	comptabilite@te63-sieg.fr	04 86 68 79 72
Lucie AUCOUTURIER	Chargée de Communication	lucie.aucouturier@te63-sieg.fr	04 73 17 34 49
Emmanuelle VOYER	Accueil / Comptabilité	emmanuelle.voyer@te63-sieg.fr	04 86 68 79 62

SEMELEC 63

Standard : 04 73 34 24 10 - Fax : 04 73 93 31 63 - Fax EP : 04 73 93 21 74 - Mail : semelec63@semelec63.com

Nom	Fonction	Courriel	Ligne Directe
Sébastien PICOT	Directeur Général Délégué	sebastien.picot@semelec63.com	04 86 68 79 94
Julien BLEUSET	Chargé d'Affaires EP	julien.bleuset@semelec63.com	04 86 68 79 65
Viviane CARBONNEAUX	Secrétaire EP	viviane.carbonneaux@semelec63.com	04 86 68 79 98
Valérie COHADE	Secrétaire ER	valerie.cohade@semelec63.com	04 86 68 79 76
Eric DUTHEIL	Technicien Informatique	eric.dutheil@semelec63.com	04 73 17 34 44
Lilian FARRY	Chargé d'Affaires ER	lilian.farry@semelec63.com	04 86 68 79 90
Bader GATI	Chargé d'Affaires EP	bader.gati@semelec63.com	04 86 68 79 74
Marie GIRAULT	Secrétaire ER	marie.girault@semelec63.com	04 86 68 79 86
Sophie GRABAN	Comptable	sophie.graban@semelec63.com	04 86 68 79 70
Christophe JARLETON	Responsable ER	christophe.jarleton@semelec63.com	04 86 68 79 92
Ibrahim KARABULUT	Responsable EP	ibrahim.karabulut@semelec63.com	04 86 68 79 96
Jérémy MORALES	Chargé d'Affaires EP	jeremy.morales@semelec63.com	04 73 17 34 43
Benoît SOUBEYROU	Chargé d'Affaires ER	benoit.soubeyrou@semelec63.com	04 86 68 79 78
Jean-Christophe USCLADE	Chargé d'Affaires ER	jeanchristophe.usclade@semelec63.com	04 86 68 79 60
Sébastien VOLAT	Chargé d'Affaires ER	sebastien.volat@semelec63.com	04 86 68 79 82

A

ACTEE : Action des Collectivités Territoriales pour l'Éfficacité Énergétique

ADEME : Agence pour l'Environnement et la Maîtrise de l'Énergie

ADUHME : Agence Locale des Énergies et du Climat

AMRF : Association des Maires Ruraux de France

AODE : Autorité Organisatrice de la Distribution d'Énergie

ARENH : Accès Régulé à l'Électricité Nucléaire Historique

Article 8 (Convention de Concession): Il définit les conditions d'intégration des ouvrages dans l'environnement, pour des raisons esthétiques (couramment appelées «enfouissement» ou «effacement» de réseau). Le concessionnaire apporte une contribution financière annuelle à ces opérations.

B

Branchement: Opération de liaison par ENEDIS entre le coffret en limite de parcelle et le compteur situé dans le bâtiment.

BT : Basse Tension

C

CAO : Commission d'Appel d'Offres

CCMP TEPCV : Commission Consultative Mixte Paritaire Territoires à Énergie Positive pour la Croissance Verte.

CCSPL : Commission Consultative des Services Publics Locaux

CDCC : Cahier des Charges de Concession

CEE : Certificats d'Économie d'Énergie

CGCT : Code Général des Collectivités Territoriales. Il regroupe les dispositions législatives et réglementaires relatives au droit des collectivités territoriales.

CMA : Client Mal Alimenté

Concession : Obligations résultant de la convention de concession entre l'autorité concédante (TE63-SIEG) et les concessionnaires (ENEDIS et EDF) pour le service public de fourniture et de distribution d'énergie électrique, intéressant notamment les travaux et le service aux usagers.

Concessionnaire : Exploitant du réseau public propriété de TE63-SIEG pour le compte des communes, ENEDIS. Fournisseur au TRV de l'énergie électrique, EDF.

CPE : Contrat de Performance Énergétique

CRAC : Compte Rendu d'Activité de Concession

CRAIG : Centre Régional Auvergnat de l'Information Géographique

CRE : Commission de Régulation de l'Énergie

D

Délégué : Élu représentant sa collectivité au sein d'un secteur de TE63-SIEG (SIE) ou au Comité Syndical de TE63-SIEG.

DGEC : Direction Générale de l'Énergie et du Climat

DICT : Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux

DMA : Départ Mal Alimenté

DP : Déclaration Préalable

DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement.

DT : Déclaration de Travaux

E

Écoloustics : Concours National organisé par la FNCCR.

Enfouissement/Dissimulation : opération consistant à enterrer les réseaux électriques ou à les poser en façade de bâtiments.

EnR : Énergie Renouvelable

EP : Éclairage Public

EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale

EPG : Éclairage Public Géolocalisé

EPI : Éclairage Public sur Illuminations

EPT : Éclairage Public suite à Petits Travaux

ER : Électrification Rurale

Extension : Allongement du réseau électrique pour desservir une parcelle (ajout de poteaux ou passage en souterrain).

F

FACÉ : Fond d'Amortissement des Charges d'Électrification. Créé par l'article 108 de la loi de finances du 31/12/1936, il vise à faciliter le financement des travaux en électrification rurale. Il est alimenté par un prélèvement sur les recettes des distributeurs et s'élève environ à 300 millions d'euros par an.

Fils nus : Anciennes lignes BT non torsadées (non isolées)

FNCCR : Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (à laquelle TE63-SIEG adhère)

FEDER : Fonds Européen de Développement Régional. Fonds structurel européen qui vise à renforcer la cohésion économique et sociale au sein de l'UE en corrigeant les déséquilibres régionaux.

H à K

HTA : Haute Tension A : réseaux électriques de Moyenne Tension (20-54 kV)

HTB : Haute Tension B : réseaux électriques de Très Haute Tension (54-220kV)

IRVE : Infrastructures de Recharge pour les Véhicules Électriques

kV : kilo Volt

kVA : kilo Volt Ampère : mesure de puissance électrique apparente (puissance proposée aux particuliers)

kW : kilo Watt : puissance active (généralement indiquée sur les appareils ménagers)

kWc : kilo Watt crête : puissance maximale atteinte par un capteur solaire photovoltaïque avec un ensoleillement optimal

kWh : kilo Watt heure : 1000 watts produits ou consommés durant une heure

kWhc : kilo Watt heure cumac (cumulé et actualisé)

L

LED : diode électroluminescente

Lignes torsadées : Lignes électriques aériennes isolées BT

Loi NOME : Nouvelle Organisation du Marché de l'Électricité, loi du 7 décembre 2010

LUX : unité de mesure de l'éclairement lumineux

M

Maîtrise d'ouvrage : Le maître d'ouvrage décide des travaux à entreprendre avec une liberté variable. Le maître d'ouvrage détermine les travaux à réaliser, après études et établissement de projets par ses services techniques, ou par des architectes ou bureaux d'études privés.

Maîtrise d'oeuvre : Dans les contrats d'exécution de travaux conclus avec les maîtres d'ouvrage, s'entend la mission de conception et d'assistance pouvant comporter l'étude de projets, la direction de l'exécution des travaux, la coordination de chantiers, la vérification du bon achèvement des travaux, le maître de l'ouvrage procédant à leur réception.

MDE : Maîtrise de la Demande d'Énergie

O

ODD : Objectifs du Développement Durable

Opérateur : Entreprise qui exploite un réseau

OREGES : Observatoire Régional des Émissions de Gaz à Effet de Serre

P

PADD : Plan d'Aménagement et de Développement Durable

PCAET : Plan Climat-Air-Énergie Territorial

PCRS : Plan de Corps de Rue Simplifié

PCT : Part Couverte par le Tarif

Péréquation : Application d'un même prix de service public quelle que soit la situation géographique et technique du bénéficiaire

Périmètre de concession : Territoire géographique sur lequel s'applique la convention de concession entre l'autorité concédante (TE63) et les concessionnaires (ENEDIS et EDF)

Pétitionnaire : Désigne une personne qui adresse une demande aux pouvoirs publics.

PLU : Plan Local d'Urbanisme

PLUi : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

POS : Plan d'Occupation des Sols

R

Raccordement : Opération de liaison par TE63-SIEG (rural) ou ENEDIS (urbain) entre le réseau de distribution d'électricité et le coffret électrique en limite de parcelle.

REI : Réseaux Intelligents Électriques

Redevance : Versement annuel effectué par ENEDIS à TE63 -SIEG dans le périmètre de concession, réparti en R1 et R2.

R1 : Redevance dite de fonctionnement, elle permet à TE63 -SIEG de financer des dépenses annuelles pour l'accomplissement de sa mission en matière de contrôle, de conseils donnés aux usagers, de règlements des litiges entre les usagers et le concessionnaire ou encore de secrétariat.

R2 : Redevance dite d'investissement, elle représente chaque année «n» une fraction de la différence entre certaines dépenses d'investissements effectuées et certaines recettes perçues par TE63 pendant l'année «n-2».

Renforcement : Adaptation du réseau électrique afin de pouvoir répondre à l'appel de puissance (changement de diamètre du câble, installation d'un nouveau transformateur).

RGPD : Règlement Général sur la Protection des Données

RODP : Redevance d'Occupation du Domaine Public

RTE : Réseau de Transport d'Électricité

SAGE : Service d'Assistance à la Gestion Énergétique

SAS : Société par Actions Simplifiée

SATEN : Service d'Assistance à la Transition Énergétique

SD : Schéma Directeur

SDAL : Schéma Directeur d'Aménagement Lumière

Sécurisation : Changement des fils nus soumis aux aléas climatiques par des conducteurs en torsades isolés.

SEML : Société d'Économie Mixte Locale

SER : Syndicat des Énergies Renouvelables

SHP : Lampe Sodium Haute Pression

SIE : Secteur Intercommunal d'Électricité, groupement de communes à l'échelon infradépartemental.

SIG : Système d'Information Géographique

Smart Grid : Réseaux « intelligents » pour optimiser la production, la distribution et la consommation électrique.

SPL : Société Publique Locale

SRADDET : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires

SRCAE : Schéma Régional Climat Air Énergie

SWAP : Possibilité d'échanger une offre de marché vers une offre basée sur l'ARENH, ou inversement, en cours d'exécution du contrat (« échange » en français).

S

T

Tarifs régulés : Tarifs définis par les pouvoirs publics sur proposition de la CRE.

TCCFE : Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Électricité

TCFE : Taxe sur la Consommation Finale d'Électricité

TDCFE : Taxe Départementale sur la Consommation Finale d'Électricité

TEARA : Territoire d'Énergie Auvergne-Rhône-Alpes, association des 13 syndicats d'énergie d'Auvergne-Rhône-Alpes.

TEPCV : Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte

THT : Très Haute Tension (HTB)

TICFE : Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Électricité, son assiette a évolué lorsqu'elle a absorbé la CSPE le 1er Janvier 2016.

TLCFE : Taxe Locale sur la Consommation Finale d'Électricité

TPN : Tarif de Première Nécessité, remplacé depuis le 1er Janvier 2018 par le Chèque Énergie.

TRNEE : Table Ronde Nationale sur l'Efficacité Énergétique

TRV : Tarifs Réglementés de Vente

TST : Travaux Sous Tension

TURPE : Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Électricité, lequel rémunère les activités d'ENEDIS et de RTE.

U à Z

VRG : Valorisation des Remises Gratuites, au concessionnaire des ouvrages réalisés par l'autorité concédante

W : Watt

Wh : Watt heure

Wc : Watt crête (puissance maximale instantanée théorique)

ZA : Zone d'Activité

ZAC : Zone d'Aménagement Concerté

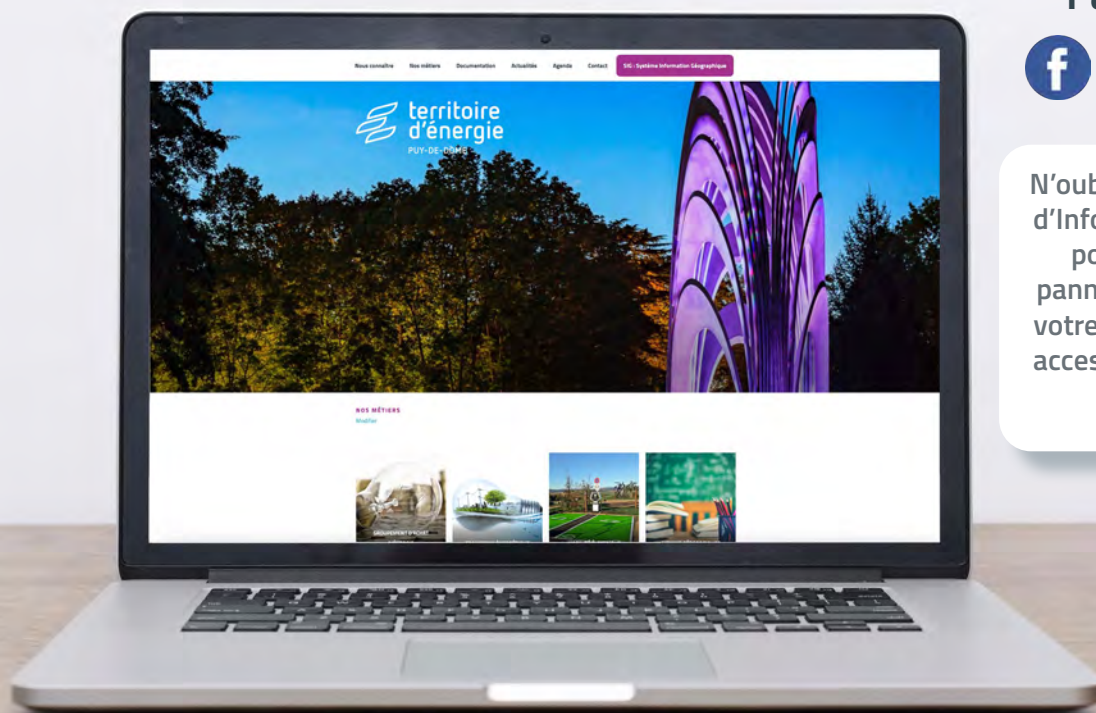
Découvrez notre nouveau site internet !

www.te63-sieg.fr

Suivez-nous sur
Facebook !



Territoire d'Énergie
Puy-de-Dôme



N'oubliez pas le SIG (Système d'Information Géographique) pour la déclaration des pannes et la visualisation de votre parc d'Éclairage Public, accessible depuis le nouveau site internet !

Profitez de notre réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques !

POUR EN SAVOIR PLUS :
www.sieg63.orios-infos.com





Directeur de la publication :
Sébastien GOUTTEBEL

Conception :
Lucie AUCOUTURIER

Crédits photos :
SEMELEC 63 et TE63

Impression :
Groupe CHAUMEIL

36 rue de Sarliève
Centre d'Affaires du Zénith
CS 20004
63808 COURNON D'AUVERGNE Cedex
Tel : 04 73 34 24 10
Fax : 04 73 34 19 13
communication@te63-sieg.fr
www.te63-sieg.fr